



Service régional de prévention incendie  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
700, Notre-Dame Nord, Bureau B  
Sainte-Marie, (Québec) G6E 2K9  
Téléphone: (418) 387-3444  
Télécopieur: (418) 387-7060  
preventionincendie@nouvellebeauce.com

Sainte-Marie, le 11 novembre 2014

## OBJET : Vérification et entretien des extincteurs portatifs à la maison

La présence d'un extincteur dans notre résidence est rassurant. Par contre, un extincteur mal entretenu, non fonctionnel ou mal utilisé ne servira à rien lors d'un incendie. C'est pourquoi, il est primordial de prendre quelques minutes de son temps pour effectuer un entretien périodique et apprendre à l'utiliser efficacement.

Le format d'extincteur idéal pour une résidence est un extincteur de classe 2A-10BC, vous retrouvez la classification sur l'étiquette de l'extincteur et sur la boîte lors de l'achat. Afin de maintenir votre extincteur en bon état de fonctionnement, une simple vérification mensuelle se doit d'être faite par le propriétaire afin de s'assurer que l'extincteur fonctionnera en cas d'incendie. Le tableau ci-dessous vous indique ce que l'entretien préventif doit contenir. Il est donc important de se rappeler que l'entretien par une compagnie spécialisée pour un extincteur à poudre ABC est recommandé après 6 ans, après une utilisation ou lorsque l'aiguille du manomètre se trouve dans la partie rouge.

Note : Les extincteurs de type « jetable » ne sont pas tenus de subir une maintenance (6 ans) par une compagnie spécialisée. Toutefois, ils devraient être remplacés 12 ans après leur date de fabrication.

Lorsqu'une entreprise effectue l'entretien de votre extincteur, elle se doit d'apposer un collet autour de la tête de l'extincteur ainsi qu'un autocollant sur l'extincteur indiquant la date et le type d'entretien effectué. Assurez-vous que ces éléments sont présents, c'est un élément important démontrant que le travail a été effectué.

Type d'entretien	Fréquence recommandée d'entretien selon le type d'extincteur	
	Extincteur à l'eau ou au CO <sup>2</sup>	Extincteur à poudre ABC
<u>Vérification visuelle (par le propriétaire)</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Extincteur à l'endroit approprié et accessible</li><li>- Indicateur de pression (niveau dans le vert)</li><li>- Extincteur en bonne condition</li><li>- Brasser l'extincteur afin que la poudre bouge librement.</li></ul>	À tous les mois	À tous les mois
<u>Maintenance (remplissage) par une compagnie spécialisée</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Vérification interne de l'extincteur et de son contenu</li><li>- Remplissage de la poudre et remise en service de l'extincteur (pose d'un collier autour du goulot de l'extincteur pour confirmer la remise en service)</li></ul>	5 ans ou après usage  (Test hydrostatique aux 5 ans)	6 ans ou après usage  (Test hydrostatique aux 12 ans)

N'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie.

Frédéric Turmel  
Technicien en prévention incendie  
MRC de La Nouvelle-Beauce